

**GAUCHO 350**Version 4 / F  
102000007262

1/8

Date de révision: 18.06.2009

Date d'impression: 18.06.2009

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	GAUCHO 350
Code du produit (UVP)	04817397
Utilisation	Insecticide, traitement de semence
Société	Bayer CropScience SA 16, rue Jean-Marie Leclair 69009 Lyon France
Service responsable	E-mail : fds-france@bayercropscience.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

|| Nocif en cas d'ingestion.  
|| Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Nature chimique**

Suspension concentrée pour traitement des semences (FS)  
Imidaclopride 350 g/l

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Imidaclopride	138261-41-3 428-040-8	Xn, N	R22, R50/53	29,90
Glycérine	56-81-5 200-289-5			> 1,00

Le texte intégral des phrases R mentionnées dans cette section, figure au chapitre 16.

**4. PREMIERS SECOURS****Conseils généraux**

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

**Contact avec la peau**

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.



**GAUCHO 350**

Version 4 / F  
102000007262

2/8

Date de révision: 18.06.2009  
Date d'impression: 18.06.2009

**Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

**Ingestion**

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche. Provoquez le vomissement, seulement si : 1. le patient est parfaitement conscient, 2. aucune aide médicale n'est rapidement disponible, 3. l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, et 4. l'ingestion remonte à moins d'une heure. (Le vomi ne doit pas pénétrer dans les voies respiratoires.)

**Avis aux médecins**

**Traitement**

Traiter de façon symptomatique.  
Surveiller les fonctions cardiovasculaires et respiratoires.  
En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.

---

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Moyen d'extinction approprié**

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Jet d'eau à grand débit

**Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie**

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :  
Acide chlorhydrique (HCl)  
Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)  
Oxyde de carbone (CO)  
Oxydes d'azote (NOx)

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau.  
Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression.  
Limiter l'épandage des fluides d'extinction.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

---

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

**Précautions individuelles**

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.



**GAUCHO 350**Version 4 / F  
102000007262

4/8

Date de révision: 18.06.2009

Date d'impression: 18.06.2009

normalement nécessaire.

Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 6. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.
Mesures d'hygiène	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Aspect**

Forme	suspension
Couleur	rouge
Odeur	faible, caractéristique

**Données de sécurité**

Point d'éclair	> 100 °C Pas de point d'éclair mesuré - Détermination conduite jusqu'à la température d'ébullition.
Température d'auto-inflammabilité	340 °C
Densité	env. 1,17 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Solubilité dans l'eau	miscible
Viscosité, cinématique	0,7 mm <sup>2</sup> /s à 20 °C

**GAUCHO 350**Version 4 / F  
102000007262

5/8

Date de révision: 18.06.2009  
Date d'impression: 18.06.2009

Viscosité, cinématique	0,64 mm <sup>2</sup> /s à 40 °C
Tension superficielle	37,8 mN/m à 20 °C
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas comburant
Explosivité	Non-explosif. 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans les conditions recommandées de stockage.
-----------------------	---

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) 500 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) > 2,555 mg/l Durée d'exposition: 4 h Produit testé sous forme d'aérosol respirable. Concentration atmosphérique maximale atteinte.
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 4.000 mg/kg
Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau. (lapin)
Irritation des yeux	Pas d'irritation des yeux. (lapin)
Sensibilisation	Non sensibilisant. (cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour le poisson	CL50 (Truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )) 211 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique imidaclopride.
Toxicité pour les daphnies	CE50 (Puce aquatique ( <i>Daphnia magna</i> )) 85 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique imidaclopride.
Toxicité pour les daphnies	CL50 ( <i>Chironomus riparius</i> (ver de vase)) 0,0552 mg/l Durée d'exposition: 24 h La valeur fournie concerne la matière active technique imidaclopride.

**GAUCHO 350**Version 4 / F  
102000007262

6/8

Date de révision: 18.06.2009  
Date d'impression: 18.06.2009

Toxicité pour les algues CE50 (Desmodesmus subspicatus) > 10 mg/l  
Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h  
La valeur fournie concerne la matière active technique imidaclopride.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

**Emballages contaminés**

Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

**Code d'élimination des déchets**

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ADR/RID/ADNR**

Numéro ONU	<b>3082</b>
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Code danger	90
Description des marchandises	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (IMIDACLOPRIDE SOLUTION)
Code tunnel	E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

**IMDG**

Numéro ONU	<b>3082</b>
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (IMIDACLOPRID SOLUTION)

**IATA**

Numéro ONU	<b>3082</b>
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (IMIDACLOPRID SOLUTION )

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**GAUCHO 350**Version 4 / F  
102000007262

7/8

Date de révision: 18.06.2009  
Date d'impression: 18.06.2009**Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.**

Classification:

II Étiquetage selon les Directives CE

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Imidaclopride

Symbole(s)

Xn	Nocif
N	Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)**

Classification:

Soumis à étiquetage réglementaire

Symbole(s)

Xn	Nocif
----	-------

Phrase(s) R

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Phrase(s) S

S24	Éviter le contact avec la peau.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Étiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Information supplémentaire

Classement OMS : II (Modérément dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 10/08/05)

||| Rubrique n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement (très toxiques pour les organismes aquatiques)

Maladies professionnelles

Tableau(x) Numéro(s) :

65 Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.



**GAUCHO 350**

Version 4 / F  
102000007262

8/8

Date de révision: 18.06.2009  
Date d'impression: 18.06.2009

**16. AUTRES DONNÉES**

**Autres informations**

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.